

FOIRE AUX QUESTIONS

Gîte de la Pointe du lac (23 couchages)

Toutes les réponses à vos questions !

Vous ne trouvez pas réponse à votre question ? Contactez-nous au 04 74 89 58 03 ou par mail : hebergement@lacedessapins.fr et nous y répondrons dès que possible !

Qu'est-ce que la Taxe de séjour ?

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien a instauré la taxe de séjour sur son territoire. Cette taxe permet de financer les dépenses liées à la compétence tourisme (aménagements, outils de promotion, etc...). Pour le gîte de la Pointe du Lac, elle est de 0.70 €/personne/nuit (gratuite pour les moins de 18 ans).

Peut-on réserver une seule chambre ?

En tant que gîte de groupe, nous ne louons pas de chambres individuelles.

Quelle est la capacité d'hébergement ?

Le gîte de la Pointe du Lac dispose de 23 couchages au total. Si ce nombre est dépassé, que ce soit à l'arrivée ou durant le séjour, le gestionnaire a obligation de refuser les personnes supplémentaires.

Quelle est l'adresse exacte du gîte ?

Gîte de la Pointe du Lac : 915 Rue de la Voisinée (entrée digue du Lac des Sapins) 69550 RONNO.

Peut-on effectuer une visite du gîte ?

Il est tout à fait possible de visiter le gîte dès lors que celui-ci n'est pas loué. Il faudra prendre rendez-vous au 06 33 41 39 04 ou 04 74 89 58 03

Comment sont réparties les chambres ?

Cf plan du gîte sur le site internet.

A quel moment pourrais-je contacter directement l'agent d'accueil ?

Dès que votre dossier est complet (c'est-à-dire après avoir renvoyé le devis signé, l'acompte et le chèque de caution), vos coordonnées sont transmises à l'agent d'accueil. Celui-ci vous contactera la semaine avant votre séjour pour aborder les derniers détails de votre arrivée sur site et de votre séjour.

Y'a-t-il un accès wifi ?

Le wifi n'est pas disponible dans le gîte mais vous disposez du réseau 4G.

Y'a-t-il un parking ?

Oui, il s'agit du parking du site du Lac des Sapins, à gauche après la digue.

Tous les week-ends (mai à fin septembre) et tous les jours en juillet / août, le parking est payant. Un tarif préférentiel de 4 €/véhicule pour le séjour vous est accordé. Informations au moment de la réservation.

Il y a la possibilité de se garer devant le gîte, capacité de 3 véhicules, notamment pour décharger du matériel.

L'accès se fait grâce à une borne escamotable fonctionnant avec un badge.

Pour l'accès par la borne escamotable, bien respecter les feux signalétiques à la borne afin d'éviter tout incident.

Les animaux sont-ils autorisés ?

Dans un souci de confort, de sécurité et de responsabilité, les animaux ne sont pas autorisés dans le gîte de groupe. Seul les chiens d'assistance sont autorisés.

Le gîte est-il accessible PMR ?

Non, le gîte n'est pas accessible PMR.

Quelle est la gare la plus proche ?

Amplepuis à 5 km du Lac des Sapins.

Comment venir au Lac des Sapins depuis la gare ?

Il est nécessaire de faire appel à un service de taxi (à vos frais).

Quelles sont les possibilités pour se restaurer ?

Nous pouvons vous mettre en lien avec nos traiteurs locaux (disponible sur notre page internet).

Quels sont les équipements de la cuisine ?

Une cuisine équipée est à votre disposition, avec piano fonctionnant au gaz, four, 2 réfrigérateurs avec congélateur, un lave-vaisselle, divers appareils électroménagers (four micro-ondes, bouilloire, cafetière), ustensiles de cuisine ainsi que la vaisselle.

Nous pouvons vous envoyer l'inventaire avant séjour.

Où faire ses courses à proximité ?

- Epicerie des Sapins Cublize 3 km
- Carrefour Amplepuis 5 km
- Intermarché Amplepuis 5 km

Vous trouverez des boulangeries également sur les communes de Cublize et d'Amplepuis.

Plusieurs groupes peuvent-ils cohabiter ?

Non, la location est exclusive. Les groupes ne cohabitent pas durant leur présence au gîte.

Le linge est-il fourni ?

La fourniture des draps housse et taies d'oreiller est incluse au tarif. Il n'y a pas de possibilité de louer des parures complètes de draps et il faut apporter son sac de couchage ou sa couette.

Que dois-je apporter pour mon séjour dans le gîte ?

Pour votre séjour, il faudra apporter vos sacs de couchage ou couettes, le nécessaire de toilette (shampooing, savon – dont mousse pour les sanitaires, linge de toilette) et le nécessaire pour la cuisine (liquide vaisselle, torchon et éponge, allumettes)

Un inventaire vous est envoyé dès la confirmation de dossier complet.

Dois-je réaliser le ménage avant mon départ ?

Le nettoyage du gîte reste à la charge du locataire pendant la période de location et avant le départ. Le gîte doit être laissé en parfait état de propreté. En cas de non-respect des consignes de sortie des lieux, un supplément ménage vous sera facturé.

Quelles sont les heures d'arrivée et de départ ?

L'arrivée au gîte est possible à partir de 12h00.

Le départ s'effectue avant 14h00.

Qui m'accueillera dans le gîte, qui me remettra les clés ?

Un agent d'accueil prendra contact avec vous la semaine précédant votre location pour finaliser votre venue.

L'état des lieux entrant se fera de manière autonome. Un formulaire sera à votre disposition dans la cuisine, préétabli par notre agent d'accueil. Cet état des lieux devra être réalisé à votre arrivée et transmis par mail (prise de photo) avant 14h00 du jour de l'arrivée. En cas de non transmission et si dégradation constatée dans le gîte par notre agent d'accueil dans les 72h suivant votre départ, celle-ci ne pourra être contestée.

Y'a-t-il un chèque de caution ? Est-il encaissé ?

Un chèque de caution de 1 000 € vous sera demandé mais il ne sera pas encaissé (sauf si nous constatons dans les 72h maximum suivant votre départ - fonction des prochaines réservations - des dégradations, des éléments manquants ou si les locaux sont restitués dans un état anormalement sale).

En cas de problème technique, qui dois-je contacter ?

- En journée de 07h00 à 22h00 : pour tous problèmes techniques (panne d'électricité, problème d'eau chaude, équipements de la cuisine en panne, etc.), une astreinte technique est mise en place. Celle-ci est joignable au **06.45.99.92.76**.
- De nuit de 22h00 à 07h00 : pour répondre à la réglementation des ERP de 4^{ème} catégorie, un agent de sécurité incendie est présent à chaque location du gîte, dans les bureaux de la Communauté d'Agglomération (bureaux avant la digue sur le site du Lac). L'agent de sécurité est amené à effectuer une ronde à sa prise de service au rez-de-chaussée et à se présenter au responsable du groupe afin de récupérer la liste des personnes (formulaire vierge transmis par mail) pour des raisons de sécurité et répondre à la réglementation des locaux à sommeil. Pour tous problèmes constatés la nuit, le responsable se référera à cet agent.

Quels sont les espaces de loisirs ?

Le gîte de groupe est situé sur la base de loisirs du Lac des Sapins, entrée digue.

Il est à proximité du centre équestre, de la base nautique et de plein air. Une auberge paysanne La Voisinée et un snack La Guinguette se trouve à environ 10 min à pied.

Côté plage, à environ 30 min de marche sur la piste du lac, vous trouverez les zones de baignade et d'autres activités (pédalos, mini-golf) ainsi que 2 autres snacks. Nous vous conseillons de consulter la rubrique Lac des Sapins, activités – restauration afin de connaître les périodes d'ouverture et autres conditions d'accès.

Feux d'artifice, lanternes célestes et autres animations ?

Il est strictement interdit de faire des feux d'artifices ou autres animations provoquant un risque ou un désagrément (proximité centre équestre).

Pouvons-nous diffuser de la musique, organiser une soirée dansante ?

Oui car vous avez privatisé les lieux. En saison, les restaurants à proximité sont ouverts. Soyez raisonnables sur le volume.

La vaisselle du gîte est-elle acceptable pour un mariage ou une réception ?

La vaisselle du gîte est classique. Si vous souhaitez louer de la belle vaisselle, nous vous conseillons de vous rapprocher de La Maison de Malou à Amplepuis (cf fiche Commerces & Restauration).

Est-il possible de faire un barbecue dans la cour du gîte ?

Oui, mais le matériel n'est pas fourni – veuillez prévoir des barbecues sur pied.

Puis-je manger, boire ou fumer dans les chambres ?

Pour des raisons d'hygiène et de propreté, il est strictement interdit de manger ou boire dans les chambres. La cigarette, même électronique, est interdite dans l'enceinte du bâtiment. En cas de non-respect, le déplacement d'un agent pour éteindre l'alarme incendie vous sera facturée.

Puis-je garder les chaussures dans le gîte ?

Par souci de maintien de propreté, il est recommandé aux groupes de laisser les chaussures au rez-de-chaussée surtout en cas de mauvais temps. Nous précisons qu'il est strictement interdit de laver les chaussures dans les blocs sanitaires, sous peine de boucher les canalisations et de créer des dysfonctionnements.

Puis-je louer le gîte une partie d'un long week-end ? (ex : Ascension, Pentecôte)

Non, pour les longs week-ends, le gîte est obligatoirement loué dans son intégralité et pour la durée complète du long week-end.

Il en est de même pour le week-ends en haute saison (avril à septembre).

maj 18/12/2023